

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 258/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Réalisation du Schéma directeur d'Eau Potable à l'échelle de la CCUR et de l'étude de transfert de compétence AEP

Dans le cadre du Contrat de Rivières des Usse et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le SMECRU (Syndicat de Rivières des Usse) lancera très prochainement une consultation pour la réalisation du Schéma directeur eau potable du Bassin Versant des Usse. L'une des premières étapes de cette étude consiste au recueil de données techniques auprès des différentes communes compétentes en eau potable sur l'ensemble du territoire de la CCUR. Suite à la réalisation des diagnostics AEP par les communes compétentes, la CCUR doit également réaliser un schéma directeur d'eau potable à l'échelle de l'ensemble de son territoire ainsi qu'une étude du transfert de compétence AEP qu'il est impératif d'effectuer avant 2020 en accord avec la loi NOTRe.

Compte tenu de cette situation urgente, le SMECRU réalisera un appui administratif. Cet appui consiste à intégrer les études en question dans le marché du Schéma directeur AEP à l'échelle du Bassin Versant des Usse.

Il est à préciser que l'Agence de l'eau RMC et les conseils départementaux 74 et 01 attribuent des aides pour ce type d'étude. Le solde financier sera à la charge de la CC Usse et Rhône.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Sollicite les aides de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux 74 et 01 dans le cadre de la réalisation du SD AEP et de l'étude du transfert de compétence à l'échelle du territoire CCUR,
- Adhère au groupement de commande pour consultation d'un bureau d'étude dans le cadre de la réalisation du SDAEP par le SMECR,
- Donne mandat au SMECRU pour réaliser administrativement et techniquement les études,
- S'engage à régler le coût des études subventions AERMC et CD74 et 01 déduites,
- Autorise le Président (ou le 1^{er} Vice-Président) à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Président
Paul RANNARD

